

de ces dix dernières années pour la conservation et l'embellissement de leurs églises. C'est pour moi l'occasion d'une joie des plus vives quand il m'est donné, lors de mes tournées pastorales, de pénétrer dans de belles et dignes églises. Elles sont avant tout le miroir de la vie religieuse au sein de la paroisse.

### La sainte communion

Dans une paroisse l'esprit de prière atteint son véritable et suprême apogée par l'union sacramentelle avec le Christ lui-même dans la sainte communion. Tous ceux qui la reçoivent de la main du prêtre sont unis par la communauté eucharistique au corps mystique du Christ. Saint Paul parle déjà de cette fusion mystérieuse qu'opère la sainte communion entre les chrétiens, quand il dit: "Parce qu'il n'y a qu'un seul pain, nous sommes tous également un seul corps; tous en effet nous participons au même pain". (I Cor. X, 17.)

Puissent les communautés mensuelles corporatives, maintenant en usage dans bien des lieux, transformer partout la communauté paroissiale en une troupe d'apôtres joyeux de croire, désireux d'agir et fermement unis pour l'Action catholique!

Très chers diocésains, les devoirs que l'Action catholique réclame aujourd'hui de toute communauté paroissiale sont et bien grands et bien lourds; peut-être même en est-il beaucoup parmi vous qui se demandent avec inquiétude s'ils ont la force d'imposer à leur âme de telles obligations. Consolez-vous! Vous n'avez besoin que d'une franche bonne volonté; Dieu donnera le reste, lui qui est fort dans les faibles et dont la grâce apporte le succès. Je termine donc ma lettre pastorale avec le voeu qu'adressaient les Apôtres à leurs premières paroisses chrétiennes: "Que la grâce et la paix de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ soient en vous!"

Que Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit vous bénissent.  
Amen.

Vienne, dimanche de la Sexagésime, 1931.

FREDERIC GUSTAVE, cardinal PIFFL  
archevêque de Vienne  
et administrateur apostolique du Burgenland.

### Morale

### DE L'AGE DES CONFIRMANDS

Les "Acta Apostolicae Sedis" du 5 août dernier contiennent un décret de la S. Congr. des Sacrements sur l'âge de la confirmation. La traduction que nous donnons vient de la "Semaine Religieuse de Montréal".